



Pays: Madagascar

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement territorial de la Région Analamanga
Effet(s) UNSDCF :	<p>Outcome 1.1 : D'ici 2030, les institutions nationales sont efficaces, responsables, transparentes et agissent dans un cadre constitutionnel et légal, dans l'observation de l'état de droit et le respect des droits l'homme, l'égalité de genre, la durabilité environnementale afin d'assurer une assise de légitimité politique.</p> <p>Outcome 3.3 : D'ici 2030, l'accès des jeunes à des emplois décents, productifs, durables et résilients est accru par le développement de l'entrepreneuriat et la mise en œuvre de mesures visant à accélérer la transition de l'économie informelle à l'économie formelle</p> <p>Outcome 4.2 : D'ici 2030, les acteurs aux différents niveaux mettent effectivement en pratique les mesures de conservation, de préservation et de valorisation de la biodiversité et du capital naturel pour que l'environnement et les ressources naturelles soient piliers de la croissance économique, du développement durable et des meilleures conditions de vie des populations</p>
Effet(s) Escomptés CPD 2021 - 2023 <i>(Those linked to the project and extracted from the CPD)</i>	<p>Effet 1 : Faire des progrès dans l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.</p> <p>Effet 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.</p> <p>Effet 3 : Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs.</p>
Produits attendus: <i>(Those that will result from the project and extracted from the CPD)</i>	<p>Produit 1.2. Les acteurs du système judiciaire sont davantage en mesure d'élargir l'accès à la justice, de promouvoir l'état de droit et de lutter contre la corruption et les inégalités, en portant une attention particulière aux femmes et aux groupes marginalisés.</p> <p>Produit 1.3. Aux niveaux national et décentralisé, les institutions disposent des compétences et des outils nécessaires, notamment numériques (gouvernance électronique), pour planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques, ainsi que pour mobiliser des ressources financières afin d'améliorer la prestation des services publics de base.</p> <p>Produit 1.4. Les acteurs essentiels du système judiciaire et de sécurité, les OSC et les communautés disposent de capacités accrues pour appliquer et faire respecter la loi en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.</p> <p>Produit 2.1. Mesures innovantes en place pour accroître l'autonomisation des femmes et des jeunes et leur participation aux procédés de développement économique dans le secteur de l'économie verte et bleue.</p> <p>Produit 2.2. Solutions inclusives et durables adoptées dans les zones d'intervention pour accroître l'accès aux énergies renouvelables.</p> <p>Produit 2.3. Mesures en place pour donner des perspectives commerciales durables aux particuliers et aux micro/petites et moyennes entreprises (MPME).</p> <p>Produit 3.1. Solutions étendues pour la gestion durable des paysages, y compris les zones protégées terrestres et marines, les zones labellisées, les zones humides et les zones de captage, grâce au reboisement et à la prévention des feux de forêt.</p>

	Produit 3.2. Les communautés ciblées bénéficiant d'un soutien pour accéder à la terre, au capital, à l'eau ; ainsi que pour gérer durablement les ressources naturelles. Produit 3.3. Renforcement des capacités des institutions nationales et locales à faire face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes
Implementing Partner (Partenaire de mise en œuvre) :	PNUD
Parties Responsables	11093 MID (Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation) représenté par son démembré : le Gouvernorat de la Région Analamanga

Brève Description

Malgré les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté après une série de crises politiques, Madagascar continue de se heurter à des difficultés importantes qui se caractérisent par la détérioration de l'environnement des affaires, la croissance de la population, aggravées par le COVID-19. Les régions Sud de Madagascar où sévissent régulièrement une sécheresse et de graves problèmes de malnutrition chronique (Phénomène de Kere) sont sous les projecteurs du Gouvernement et du PNUD.

Pour un niveau d'incidence de la pauvreté multidimensionnelle (basée sur la privation en santé, éducation et en conditions de vie) estimé à 70,3% pour l'ensemble de l'île en 2018, les taux équivalents sont respectivement de 82,6% pour la région Anôsy, 86,3% pour Atsimo Andrefana, et surtout 91,7% pour l'Androy. Ce niveau de pauvreté est amplifié par la faiblesse de la gouvernance territoriale et de la réglementation, la décentralisation non effective, le manque d'infrastructures essentielles, l'insécurité, la détérioration des ressources naturelles et les effets néfastes de changements climatiques et les catastrophes.

En outre, la faiblesse des revenus, l'insécurité alimentaire, la croissance démographique et l'immigration économique sont les principaux facteurs de pauvreté qui fragilisent les ménages. Pour eux, la minimisation des coûts d'approche et des durées de travail familial deviennent prioritaires. Le défrichement leur apparaît ainsi comme la meilleure alternative. Cette technique étant peu productive, et sans possibilité de dégager une épargne, les ménages stagnent en état de subsistance permanente, puis perpétuent le défrichement. Ces migrations vers les autres régions constituent un des moteurs de déforestation et une menace par l'infiltration dans les aires protégées.

Enfin, il convient de mentionner la prise en compte des femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, reste encore marginaliser face aux violences basées sur le genre et d'autres formes d'abus, mais ne laisse pas aussi l'opportunité aux femmes d'assumer leurs rôles économiques et sociaux au sein de leurs familles et de leurs communautés.

En réponse à ces défis, le Portefeuille -3 : « Renforcement de la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement territoriale » qui découle du Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2021-2023 (UNSDCF) convenu entre le Gouvernement de Madagascar et le Système des Nations Unies et le Document de Programme du bureau pays du PNUD (CPD), a été élaboré après la consultation de toutes les parties prenantes au niveau régional. Il s'articule aux priorités régionales et locales et s'aligne au Plan d'émergence du Sud. Il apporte des solutions concrètes et durables aux difficultés qui plombent le développement des régions du Sud, mais contribue aussi au développement durable des Communes touchées de la région Analamanga. Le Portefeuille vise à répondre aux besoins urgents de la population à travers les interventions qui seront mises en œuvre dans les quatre régions cibles (Atsimo Andrefana, Androy, Anosy et Analamanga). Il s'agit de (i) Renforcer la gouvernance locale ;(ii) Dynamiser le tissu économique local et améliorer l'accès aux moyens de production ;(iii) Préserver la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles ;(iv) Renforcer la résilience aux risques et catastrophes.

Le projet Analamanga fait partie des projets territoriaux de ce Portefeuille 3. Il vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance territoriale et locale et du bien-être humain de la population locale, au développement économique durable, à la préservation des richesses en biodiversité, au renforcement de la résilience territoriale face aux risques et catastrophes, et à la réduction du taux de la pauvreté.

Le projet a pour objectifs de :

- Asseoir une gouvernance locale en renforçant les capacités des autorités au niveau local et régional et qu'ils sont mieux outillés en matière de mise en œuvre de plan de développement local, et que la population a accès à des services de proximité, transparent et promouvant les droits humains ; et que des mécanismes de prévention des conflits et de consolidation de la paix sont effectifs et opérationnels ;
- Améliorer les conditions de vie des communautés en dynamisant le tissu économique local et que les initiatives de valorisation et de transformation dans les chaînes de valeurs vertes et bleues promues, l'accès aux moyens et facteurs de production facilités, et que les infrastructures structurantes sont développées ;
- Réduire considérablement les pressions et menaces sur le capital naturel en renforçant les mesures de conservation,

de valorisation et de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, et que les pressions et menaces sur le capital naturel sont réduites, la résilience contre le changement climatique et les autres catastrophes naturelles est améliorée.

Le projet focalisera ses interventions au niveau de quatre districts et 04 Communes qui ont été priorisés avec les autorités et les acteurs territoriaux, à savoir :

- Préfecture d'Antananarivo : Commune Urbaine d'Antananarivo ;
- District d'Ambohidratrimo : Commune Rurale de Mahitsy ; - District d'Ankazobe : Commune Rurale d'Ambolotarakely ; - District d'Anjozorobe : Commune Rurale de Betatao.

Et une Commune dans la Zone de Convergence des Nations Unies qui est la Commune Rurale d'Ambohimasina, District d'Arivonimamo.

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité DIM (Mise en Œuvre Directe). Il a son ancrage territorial au niveau de la Région Analamanga.

Project Period: 01 Octobre 2021 – Décembre 2023	Budget du PTA 2022 : US\$ 885 422
Atlas Award ID: 00141257	Contribution du PNUD TRAC 1: US\$ 422,500 Gouvernement: Bailleurs:
Date de la réunion du Comité Local d'Examen du Portefeuille (CLEP) : 07 février 2022	Autres: <ul style="list-style-type: none">- Co-financement GEF PACARC (US\$ 50,000)- Co-financement RFF (US\$ 412,922)
Date de la réunion du Comité de projet Analamanga : 27 avril 2022	

Agreed by (Government) : Hery RASOAMAROMAKA , Gouverneur de la Région Analamanga

Agreed by (UNDP) : Henry René Diouf, Représentant Résident Adjoint du PNUD



I. Plan de Travail Annuel 2022 du Projet « Renforcement de la résilience pour l'émergence économique régionale et le développement territorial de la Région Analamanga »

EXPECTED OUTPUTS	ACTIVITES PLANIFIEES	Actions/Sous activités	Budget planifié par an	PARTIES RESPON SABLES	BUDGET PLANIFIE	Description de budget	Montant	Repartition budget				
								TRAC	Projet en cours	A mobili ser		
	Activités		2022		Source de fonds			TFD	PACARC	RFF	SDG FUN D	
PILIER 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE												

<p>Output 2 : Les acteurs des Régions d'intervention (CTD et STD) sont outillés pour la mise en œuvre de leur plan de développement, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'offre de services de proximité en répondant aux priorités locales.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 2.1 : Nombre de PRD/PLD/SRAT/SAIC élaboré/mis à jour Baseline : 0 Target : 0</p> <p>Indicateur 2.2.1 : (CPD 1.3.2) : Nombre de nouvelles structures décentralisé dotées d'outils innovants (y compris numériques) et</p>	<p>2.1 Activité : Appuyer l'élaboration et l'opérationnalisation : (i) des plans de développement et des schémas d'aménagement territoriaux et locaux (ii) des mécanismes de budgétisation et de mobilisation de ressources pour le développement territorial et local ainsi que (iii) d'un cadre de coordination des acteurs</p>								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<p>de compétences pour planifier, suivre et évaluer efficacement les politiques publiques et mobiliser des ressources financières en vue d'une meilleure prestation des services publics Baseline : 0 Target : 0</p> <p>Indicateur 2.3 (CPD 1.3.3) : Nombre de nouvelles personnes dans les zones d'intervention ayant accès à des services publics améliorés (certificat foncier, statut de fonctionnaire, état civil), ventilé par sexe Baseline : 0 Target : - Land certificate: 0 - Civil servant: 0 - Birth certificate: 5000 - Identity card: 3000</p>												
<p>2.2 Activité : Renforcer les capacités en matière de planification, de suivi évaluation des politiques publiques, de mobilisation de ressources, ainsi que de maîtrise d'ouvrage locale</p>	<p>2.2.1. Former les acteurs locaux en planification, suivi évaluation des politiques publiques, de mobilisation de ressources, ainsi que de maîtrise d'ouvrage locale</p>	<p>15 000</p>	<p>Région/D RID / PNUD</p>	<p>TRAC1</p>	<p>Workshop Travel</p>	<p>15 000</p>	<p>15 000</p>	<p>15 000</p>				
<p>2.3 Activité : Appuyer le développement et l'opérationnalisation (au niveau des communes, district et région) d'un dispositif d'appui conseil, d'un cadre intégré de gouvernance territoriale et locale (SLC, IGL, standard</p>	<p>2.3.1. Appuyer les collectivités dans la fourniture de services de proximité 2.3.2: Réaliser des campagnes/opérations de jugements</p>	<p>10 000</p>	<p>Région/D RID / PNUD / DISTRIC TS/COM MUNES/ FOKONT ANY/ STD</p>	<p>TRAC1</p>	<p>Workshop Travel Material&g oods</p>	<p>10 000</p>	<p>10 000</p>	<p>10 000</p>				

	de services) et d'offres de services de proximité (Foncier, état-civil, fonction publique...)	supplétifs et délivrance de CIN																
	MONITORING		1 000	PNUD	TRAC1	Travel		1 000	1 000									
	Sub-Total for Output 2		26 000					26 000	26 000									
TOTAL PILIER 1			26 000					26 000	26 000									
PILIER 2: DYNAMISATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL ET AMELIORATION DE L'ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION																		

<p>Output 3 : Les infrastructures structurantes au niveau local sont développées et l'accès aux moyens, techniques et technologies innovantes de production facilitée pour permettre la relance des activités économiques et la création de valeurs ajoutées.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 3.1. Nombre d'infrastructures structurantes développées et opérationnelles Baseline : 0 Target : 2</p> <p>Indicateur 3.2 : Nombre de nouvelles infrastructures d'eau mise en place / réhabilité Baseline : 0 Target : 1</p> <p>Indicateur 3.3.1 (CPD 2.3.1) : Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à une énergie</p>	<p>3.1 Activity : Mettre en place des infrastructures essentielles permettant l'évacuation de la production et un gain de productivité</p> <p>3.1.1. Réhabiliter/Mettre en place des infrastructures de mobilité urbaine/des pistes rurales</p>	<p>35 000</p>	<p>Région/D RTP/Com mune</p>	<p>TRAC1</p>	<p>National Consultant, Contractual Service companies (yc Workshop, Travel)</p>	<p>35 000</p>	<p>35 000</p>				
--	---	---------------	------------------------------	--------------	---	---------------	---------------	--	--	--	--

<p>innovante, propre, abordable et durable. Baseline : 0 Target : 100</p> <p>Indicateur 3.3.2 (CPD 2.3.2) : Nombre de petites entreprises créées en utilisant de nouvelles sources d'énergie renouvelable Baseline : 0 Target : 0</p> <p>Indicateur 3.4 : Nombre d'acteurs économiques ayant accès au financement Baseline : 0 Target : 75</p>	<p>3.2 Activity : Mettre en place des infrastructures hydroagricoles et des infrastructures d'eau à multiusage</p>	<p>3.2.1. Réhabiliter des infrastructures hydro/agricoles permettant l'amélioration de la capacité de production</p>	<p>25 000</p>	<p>DREA/H/Don</p>	<p>TRAC1</p>	<p>Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&g oods, travel)</p>	<p>25 000</p>	<p>25 000</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
	<p>3.3 Activity : Faciliter l'accès à l'énergie renouvelable</p>	<p>3.2.2. 3.3.1 Mettre à disposition des ménages ruraux des kits solaires à usage domestique et productif 3.3.2. Former des femmes ingénieurs solaires</p>	<p>25 000</p>	<p>25 000</p>	<p>UNDP/BC Mada</p>	<p>TRAC1</p>	<p>Contractual Service companies (yc Workshop, Materials&g oods, travel) Low Value Grant</p>	<p>25 000</p>	<p>25 000</p>	<p>-</p>

Indicateur 6.2 (CPD 3.1.4) : Nombre de régions ayant élaboré, mis en œuvre et																				
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

suivi leurs plans de reboisement et de gestion des feux Baseline : 0 Target : 1	6.2 Activité : Appuyer le reboisement et la restauration des paysages	6.2.1. Appuyer les structures nationales/régionales dans la production de jeunes plants 6.2.2. Diffuser les techniques de reboisement performant et vulgariser les essences à haut rendement 6.2.3. Renforcer le leadership de la DREDD dans le suivi et l'évaluation des activités de reboisement et de	25 000																				

<p>Output 8 : Des initiatives pour faire face au Changement Climatique et aux RC sont promues au niveau local afin de renforcer la résilience des communautés.</p> <p>Gender marker : 2</p> <p>Indicateur 8.1 : Nombre de nouveaux acteurs locaux (STD, CTD, OSC, Secteur Privé) aptes à promouvoir la lutte contre le CC Baseline : 0 Target : 60</p> <p>Indicateur 8.2 : Nombre de nouvelles techniques/Technologies adaptées promues et adoptées Baseline : 0 Target : 2</p> <p>Indicateur 8.3 (CPD 3.3.2). Nombre d'instruments en place pour un système d'alerte avancée multirisque et axé sur l'être humain. Baseline : 0 Target : 1</p>	<p>8.1 Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de changement climatique pour atténuer, pour faire face et pour s'adapter aux risques de catastrophes</p> <p>8.1 Activité : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de changement climatique pour atténuer, pour faire face et pour s'adapter aux risques de catastrophes</p>	<p>8.1.1 Mettre en œuvre un programme de formation/recyclage à l'attention des autorités, des cadres techniques régionaux et des responsables des projets/programmes intervenant dans les communes cibles en matière de CC</p> <p>8.1.2 Appuyer la structuration d'organisations et structures locales travaillant dans la thématique de CC ;</p> <p>8.1.3 Mener des actions de sensibilisation/éducation au niveau des établissements scolaires et universitaires</p>	<p>10 000</p>	<p>DREDD / DRTM / PNUD</p>	<p>TRAC</p>	<p>Travel National consultant Training, Travel, matériel&go ods Grants</p>	<p>10 000 -</p>	<p>10 000</p>				
<p>8.2 Promouvoir et renforcer les actions, les technologies et les techniques de production adaptées, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique afin</p>	<p>8.2 Activité : Promouvoir et renforcer les actions, les technologies et les techniques de production adaptées, en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique afin</p>	<p>8.2.1 Mettre en place et accompagner les champs écoles/Ferme écoles écoles paysannes.</p> <p>8.2.2 Organiser de concours d'idées/concept/p</p>	<p>35 000</p>	<p>DRAE/DR PEB/ DRIC/.../ DREDD / Université s/ PNUD</p>	<p>TRAC GEF/PACARC</p>	<p>Travel, Training Matériel&go ods Grants</p>	<p>35 000</p>	<p>35 000</p>	<p>35 000</p>	<p>35 000</p>	<p>35 000</p>	<p>35 000</p>

Output 3	106 250	- 106 250	-	-	-	-	-	-	-
Output 4	127 000	-	4 078	-	-	122 922	-	-	-
Output 5	291 250	-	1 250	-	-	290 000	-	-	-
Pilier 3	52 500	- 22 500	-	30 000	-	-	-	-	-
Output 6	41 250	-	11 250	-	30 000	-	-	-	-
Output 7	11 250	-	11 250	-	-	-	-	-	-
Pilier 4	102 750	- 82 750	-	20 000	-	-	-	-	-
Output 8	56 250	-	36 250	-	20 000	-	-	-	-
Output 9	46 500	-	46 500	-	-	-	-	-	-
Gestion du projet	179 672	- 179 672	-	-	-	-	-	-	-
BUDGET TOTAL	885 422	- 422 500	-	50 000	-	412 922	-	-	-

II. GESTION DE LA MISE EN OEUVRE

Le Comité de Pilotage (CoPil) est l'organe de décision du Portefeuille 3. Il fournit aux projets un appui stratégique. Il approuve les documents de travail (plans, rapports...) du Portefeuille. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD pour les résultats du projet, les décisions du CoPil seront prises conformément aux normes qui garantiront la gestion des résultats du développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Si un consensus n'est pas possible au sein du Conseil, la décision finale appartient au chef de projet du PNUD.

Le CoPil est co-présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (ou son représentant) et le Représentant Résident Adjoint du PNUD (ou son représentant).

Le CoPil du portefeuille est composé des Secrétaires Généraux des Ministères clefs concernés, des Gouverneurs, des Partenaires clés et du PNUD.

Il est chargé de :

- Soutenir les projets pour les aspects stratégiques et donner des recommandations et des orientations politiques, y compris les objectifs et les priorités, jugés importants pour la mise en œuvre du portefeuille et des projets ;
- Garantir que les actions du portefeuille cadrent bien avec les prévisions et le document du portefeuille et répondent aux besoins des parties prenantes,
- Favoriser l'implication des parties prenantes,
- Faciliter et valider les changements pouvant s'opérer durant la mise en œuvre du projet, - Assurer le suivi du portefeuille et participer au suivi-évaluation des projets.
- Mener des missions conjointes.

Le comité de projet est chargé de prendre des décisions de gestion technique pour un projet, en particulier lorsque le gestionnaire de projet exige des conseils. Le comité de projet joue un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation des projets en assurant la qualité de ces processus et produits, et en utilisant les évaluations pour l'amélioration du rendement, la responsabilisation et l'apprentissage. Il s'assure que les ressources requises soient engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème avec des organismes externes. Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le comité de projet peut également examiner et approuver les plans trimestriels (le cas échéant) et approuver tout écart essentiel par rapport aux plans initiaux.

Le comité de projet est co-présidé par le Gouverneur de la région Analamanga (ou son représentant) et le Représentant Résident Adjoint du PNUD (ou son représentant).

Le comité de projet est chargé de :

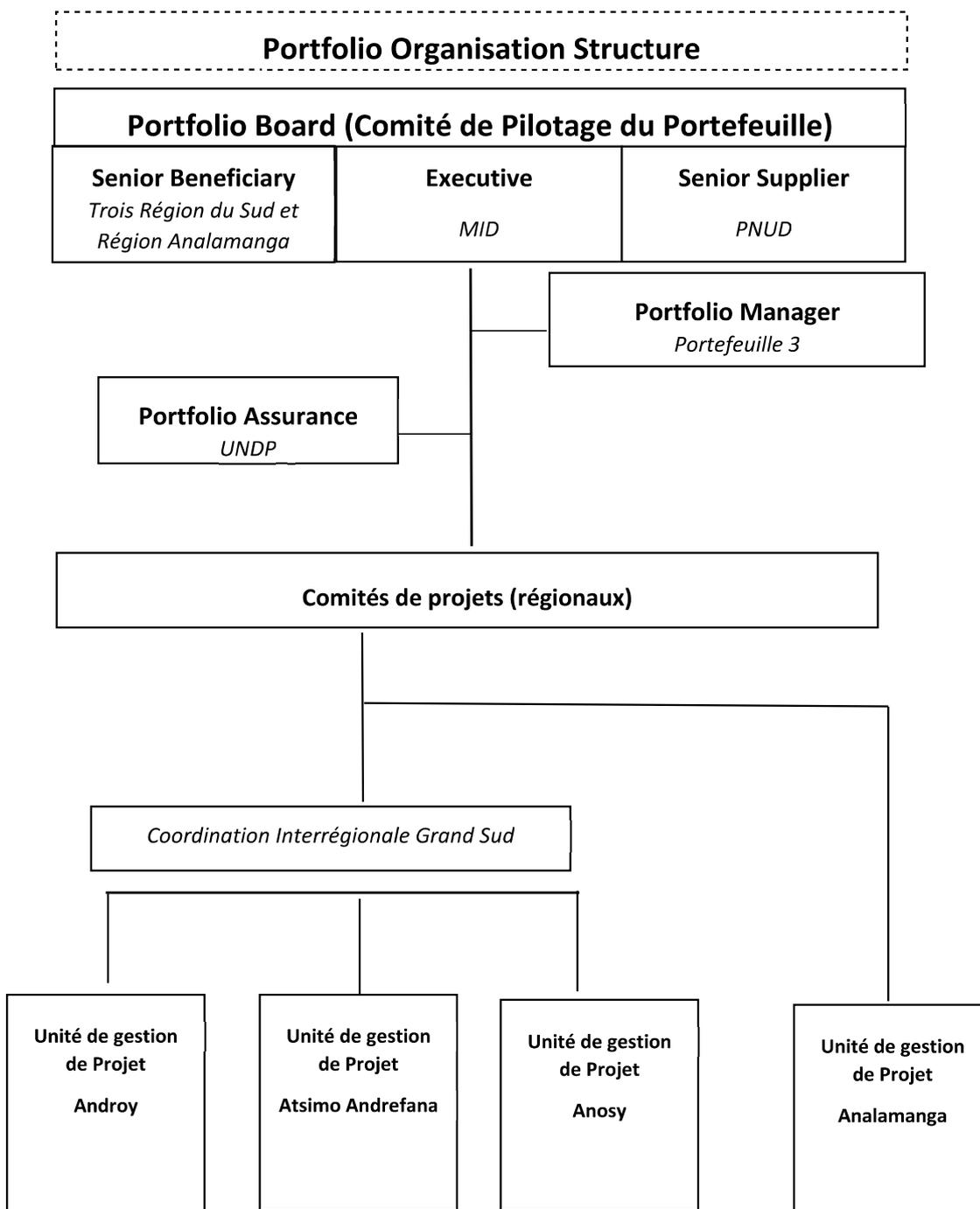
- Pré-valider et soumettre au comité de pilotage les planifications (PTA) et les documents techniques du projet ;
- Pré-valider et soumettre au comité de pilotage les révisions des plans de travail et du budget du projet en cours de mise en œuvre dans l'année ;
- Forger des liens entre le Projet et des acteurs gouvernementaux stratégiques compatibles avec les initiatives du projet ; - Prendre part au processus de suivi et évaluation du projet ;
- Rendre compte auprès des institutions qu'ils représentent sur le progrès du projet et communiquer l'avis de ces institutions au Comité de projet ;
- Tenir des réunions régulières (au moins deux réunions par an) ; - Superviser la qualité du projet et son orientation.

L'Unité de Gestion du projet (UGP) :

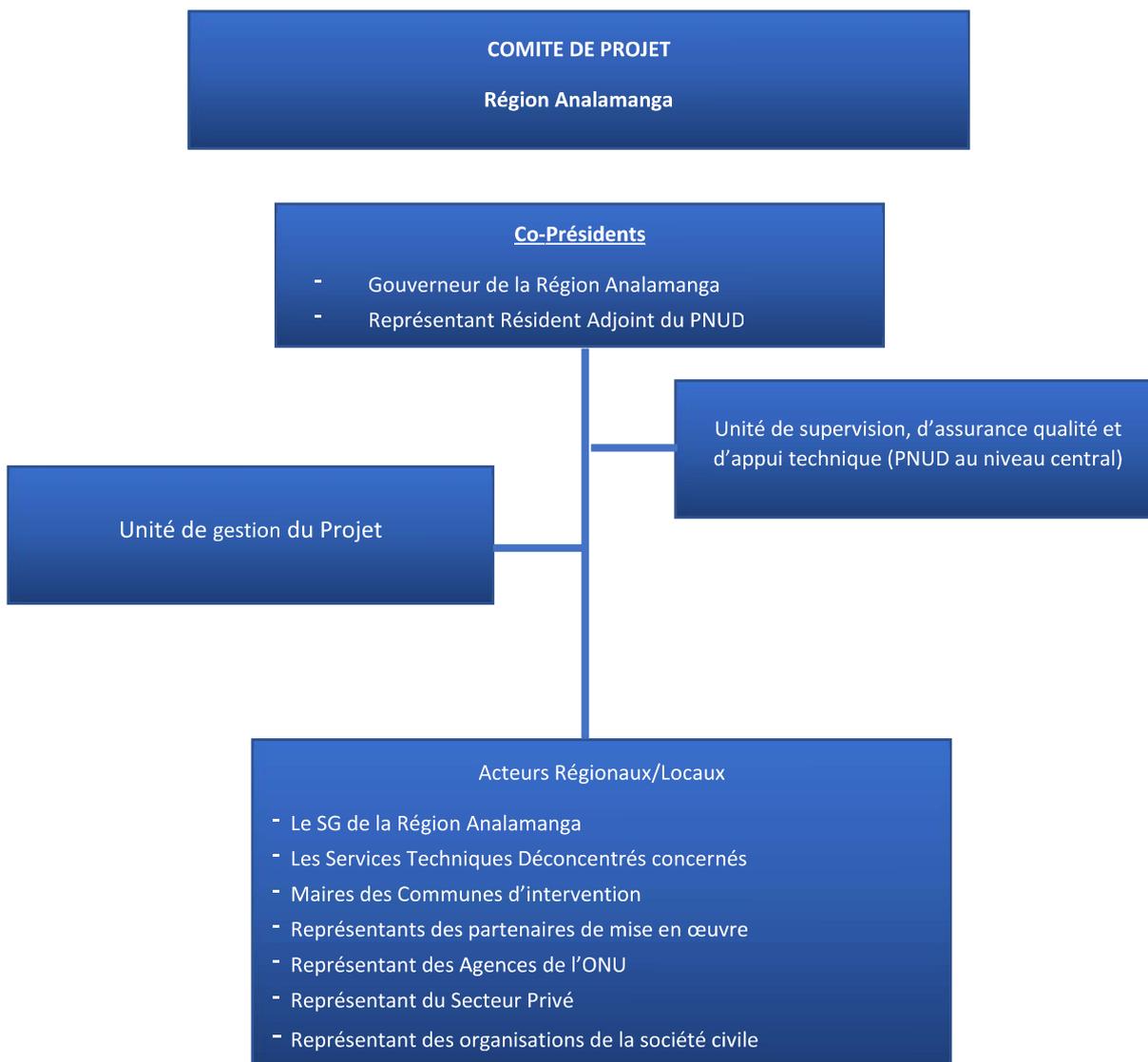
L'UGP assure la mise en œuvre du projet et la gestion efficace des ressources. Elle est composée d'un Chef de projet, des points focaux thématiques, d'un Assistant Administratif et Financier, de deux Chauffeurs et d'autres staffs techniques selon les spécificités des interventions.

L'UGP travaille en étroite collaboration avec l'équipe de la Région Analamanga et l'équipe d'appui au PNUD composée de Team Leader, Chargés de Programme, Unité de suivi et évaluation, Unité Communication et les Opérations d'une manière générale.

Par rapport au Portefeuille



Le comité de projet Analamanga



LE GOUVERNEUR



RASOAMAROMAKA Heritaniaina